

Le 25 septembre 2006

Les « certificats de sécurité » à la mode de la direction de Québec solidaire



Bannière de la FTQ et du SCFP lors de la manif du 1^{er} mai 2006 à Montréal

Les certificats de sécurité sont une mesure découlant de la loi de l'immigration qui permet au gouvernement fédéral d'emprisonner des immigrants reçus afin de les déporter parce que ces personnes seraient « *une menace pour le pays ou la population.* » Ces certificats ont la particularité, pour des raisons de « *sécurité nationale* », de permettre emprisonnement et/ou déportation sans que la personne concernée ne puisse connaître les raisons de sa dangerosité et, par le fait même, sans qu'elle ne puisse se défendre devant ses juges. Méconnus avant le 11 septembre 2001, même s'ils datent de 1978, ces certificats ont permis l'emprisonnement de cinq personnes d'origine arabo-musulmanes depuis le 11 septembre 2001 sous prétexte qu'elles seraient des terroristes. Deux d'entre elles, Adil Charkaoui et Mohamed Harkat, grâce à de longues procédures judiciaires et l'appui de groupes de soutien, ont réussi à convertir leur emprisonnement en très sévères libérations conditionnelles.

Les certificats de sécurité nient donc les droits démocratiques élémentaires de certains résidents canadiens, soit la présomption d'innocence, la pleine information de l'accusé et le droit de l'accusé à une pleine défense devant ses juges. Il s'agit là d'une négation de droits fondamentaux acquis depuis au moins la révolution française. Certes, Québec solidaire n'est pas un État mais un parti politique se disant de gauche. Il ne peut donc emprisonner personne mais il peut suspendre un membre même si la direction de QS « *ne partag[e] pas votre interprétation à l'effet que cette suspension ait un caractère punitif.* » (Lettre du secrétaire général de QS du 11 juin 2006). Le Petit Robert et le Petit Larousse sont pourtant clairs : une suspension est une « *sanction disciplinaire* » (Petit Robert, 2000) ou encore une « *interdiction temporaire, par mesure disciplinaire...* » (Petit Larousse, 2004).

Suite à un conflit dans la région de l'Outaouais, la direction de Québec solidaire a en effet décidé de me suspendre, de même qu'un autre membre, avant tout enquête alléguant que je créais « *un climat malsain et empreint de violence* » (lettre de la présidente de QS du premier juin 2006), en un mot que j'étais un espèce de terroriste interne. Depuis ma suspension, le 9 mai, et malgré de multiples demandes de ma part, la direction de QS, de même que la commission d'enquête mandatée par elle à la fin

juin et malgré qu'elle m'ait rencontré le 16 septembre, ont refusé de me révéler la moindre preuve sérieuse pouvant justifier cette très grave allégation. Voilà donc plus de quatre mois que je suis mis hors jeu sans que je sache pourquoi et sans donc que je puisse me défendre. Je réclame donc la levée immédiate de ma suspension et des excuses de la part de la direction de QS. Ces mesures, loin de nuire à l'enquête en cours, l'aiderait car il libérerait le comité d'enquête de devoir justifier ou rejeter une sanction dont il n'est aucunement responsable.

Pourquoi donc cet acharnement de la direction de QS à nier mes droits démocratiques fondamentaux ? Si l'État se sert de l'excuse de la « *sécurité nationale* », la direction de QS invoque le bon fonctionnement de QS en Outaouais car j'aurais été « *un frein au développement de Québec solidaire dans l'Outaouais.* » (lettre de la présidente de QS du 9 mai 2006). En un mot, l'intérêt supérieur de l'organisation justifie la négation de mes droits démocratiques. On notera la contradiction de cette manière de faire avec celle de la direction de l'UFP-Outaouais quand il fallut réagir à l'assaut d'un agresseur contre le porte-parole de l'UFP-Outaouais en pleine assemblée générale du 23 juin 2005 : le dépôt immédiat d'une motion d'expulsion, sans aucune sanction immédiate, discutée le 13 septembre suivant en présence de l'agresseur qui a pu amplement se défendre en se justifiant sur la soi-disant généralisation de la violence dans l'organisation. Alors seulement un vote d'expulsion a été pris auquel d'ailleurs l'agresseur a pu participer. Ainsi les droits démocratiques de l'accusé ont-ils été pleinement respectés.

La conséquence du refus de rompre avec l'impérialisme et le néolibéralisme

Ce dérapage anti-démocratique de la direction d'une organisation se proclamant de gauche s'explique par son refus de rompre avec l'impérialisme et le néolibéralisme ce qui l'amène à se mouler au dérapage anti-terroriste de l'État néolibéral.

Malgré que la direction de QS ait réussi à fonder un parti sans plate-forme ni programme afin de rassembler sans trancher, elle a trouvé le moyen de ne pas appuyer la revendication du mouvement anti-guerre québécois et canadien de retrait immédiat des troupes canadiennes de l'Afghanistan. C'est là une position plus à droite que celle du NPD qui, il est vrai, voudrait voir ses troupes certes retirées en six mois mais transférées au Darfour, ce qui n'est pas une rupture avec le prétendu « droit d'ingérence humanitaire ». Comme le PQ et le Bloc, la direction de QS propose plutôt de faire confiance à l'ONU, c'est-à-dire au Conseil de sécurité cet état-major des plus grandes puissances impérialistes qui sont tous d'accord avec la « guerre contre le terrorisme » et l'occupation de l'Iraq et de l'Afghanistan. De dire le porte-parole homme de QS :

« *Si le Canada veut réellement faire oeuvre utile dans la région, il doit « réclamer une vaste conférence de l'ONU sur l'Afghanistan et cesser de faire le jeu des États-Unis », a-t-il insisté. L'ONU déterminera alors, a-t-il ajouté, de la pertinence de la présence militaire canadienne en sol afghan.* » (La Presse, lundi, le 11 septembre 2006)

Faut-il alors se surprendre qu'à la manière de ce Conseil de sécurité, à propos de la guerre du Liban, les porte-parole de QS, sur la base d'une position doctrinaire soi-disant

pacifiste qui refuse tout soutien à un groupe armé même de libération nationale, prônent une « *négociation menée de bonne foi* » avec « ni bombes ni roquettes » tout en disant cependant qu'il y avait « *surabondance (sic) de bombardements sur le Liban.* » (Le Devoir, 31 juillet 2006).

Quant à la rupture avec le néolibéralisme, que doit-on penser de l'énoncé d'une politique énergétique qui fait l'impasse sur la revendication de « *nationalisation des éoliennes* » du SCFP et de la FTQ ce qui signifie avaliser le développement privé des éoliennes qu'on voudrait voir mieux encadré par l'État, et d'une politique de santé qui prône les cliniques spécialisées de santé sans but lucratif, porte ouverte à la privatisation et à l'inégalité de la distribution des services (site web de QS, dossiers), position à droite de celle de la CSN qui, « *[d]ans son mémoire du printemps dernier, la CSN s'était dite favorable à la création de tels centres spécialisés en autant qu'il s'agisse d'institutions publiques.* » (Communiqué de presse de la CSN, 7 septembre 2006)

La base de QS est spontanément anti-impérialiste et anti-néolibérale si on ne lui met pas la bride au cou, ce qu'a démontré la contestation de la direction par la base lors du Conseil national de mai 2006 (voir http://www.marcbonhomme.com/files/page0_blog_entry97_2.pdf). Il ne faut pas alors se surprendre de la méthode très verticaliste et donc contrôlante suggérée pour l'organisation électorale et par laquelle s'élabore la plate-forme. (voir http://www.marcbonhomme.com/files/page0_blog_entry101_2.pdf) Dans un tel contexte, il faut s'attendre à des votes mettant en minorité la Coordination nationale aux Conseils nationaux ou aux Congrès. Toutefois, sans construction d'un pôle anticapitaliste capable de rassembler, toute bannière déployée, la dissidence contre l'actuelle direction sociale-libérale, la somme des victoires tactiques donneront une défaite stratégique.

Le bureaucratisme anti-libertaire de la direction de QS, négateur de l'expression du pluralisme reconnu théoriquement par les statuts, devient alors nécessaire pour faire taire toute dissidence ouvertement anti-impérialiste et anti-néolibérale en commençant par la mienne :

« Étant donné que des désaccords politiques avaient divisé le comité provisoire et que des divergences politiques sont survenues par le passé entre Marc et certains des démissionnaires ainsi que certains membres du Coco national, nous ne pouvons que supposer que certaines personnes en Outaouais, et possiblement au Comité de coordination, profitent de cette crise, qui n'a aucunement été créée ni par lui ni par nous, pour régler des comptes politiques avec le camarade Marc dont les critiques envers les directions de l'ancienne UFP et de Québec solidaire sont bien connues. » (Lettre d'Armande Duval, de Jacqueline Loiselle et de Benoît Renaud du 18 mai 2006)

Au lieu de faire ouvertement le débat politique, il est plus expéditif de m'amalgamer à un violent impénitent qui cherche à me mettre en cause pour excuser son comportement.

« [L'agresseur] a cherché des excuses pour son geste, faisant notamment le procès de notre organisation où régnerait, selon lui, un climat larvé suscitant la violence. On reconnaît là la bonne vieille excuse de la provocation et la méthode de tous les agresseurs qui consiste à blâmer la victime. » (Lettre de la coordination de l'UFP-Outaouais du 9 décembre 2005)

Si ce vieux truc des hommes violents de blâmer la victime — l'agresseur et sa conjointe ont effectivement demandé l'expulsion de la victime en plus de faire le procès de

l'organisation — a pu jouer et jouit toujours d'une certaine crédibilité auprès d'une direction nationale réputée pourtant acquise au féminisme c'est qu'il appel à son secours à la fois la théorie de la « *violence verbale et écrite* » de l'ancien code de déontologie de l'ancienne UFP et la théorie du « consensus » implicite chez l'ancien Option citoyenne.

La banalisation de la violence pour faire taire la dissidence

Selon la première théorie, toute expression de forte émotion dans un débat politique, qui est une confrontation d'idée, est l'antichambre de la violence dite physique. Cependant, comme l'être humain n'est pas un robot pensant mais un être en chair et en os, dans un débat, raison et émotion se conjuguent et doivent se conjuguer pour que se clarifient les points de vue opposés avec tout leur argumentaire. La théorie de la « *violence verbale et écrite* » en vient donc à proscrire les débats politiques. Comment alors en arriver à prendre une décision collective ?

Selon la seconde théorie, il faudrait le faire par consensus c'est-à-dire en synthétisant les idées de tout le monde. Comment alors régler les contradictions entre ces idées qui ne peuvent manquer d'apparaître non pas à cause de la complexité de la société ou de la diversité des expériences de chacun et chacune, qu'une longue discussion écrite et verbale finirait par faire converger, mais à cause de la multiplicité des antagonismes sociaux propres à une société basée sur l'exploitation de classe et sur de multiples oppressions dont le sexisme et le chauvinisme national ne sont pas les moindres. À moins de penser qu'une organisation de gauche soit imperméable à ces antagonismes ce qui reviendrait à dire que ses membres sont coupés de la société au point de ne pas être influencée par les idéologies dominantes.

La seule réponse pragmatique que peut offrir la théorie du consensus est la prédominance du point de vue de la direction auquel les dissidents doivent se rallier même s'ils ne sont pas d'accord. Il ne s'agit donc pas ici d'un ralliement dans l'action, nécessaire pour l'efficacité d'une organisation, mais de ralliement de la pensée ce qui est une atteinte non seulement à la liberté d'expression individuelle mais aussi au principe de la transparence inhérent à la pratique démocratique, encore plus à la démocratie participative. La confiance dans la direction devient alors un facteur crucial au maintien de l'unité de l'organisation. Comme la confiance repose sur une adhésion personnelle, elle est difficilement compatible avec le principe de la direction collective. De là à aboutir au culte du chef, il n'y a qu'un pas que Québec solidaire est en train de franchir :

« 1.8.4. *Que Québec solidaire conserve ses deux porte-parole tout en mettant la porte parole Françoise David à l'avant-scène à l'approche et durant la période électorale.* » (Proposition de la coordination pour le Conseil national de septembre 2006)

La combinaison de la théorie de la « *violence verbale et écrite* » avec celle du consensus ont pour effet non seulement de faire régresser la démocratie et les droits démocratiques mais aussi de banaliser la question de la violence ce qui permet à la direction de l'utiliser comme une arme de destruction massive contre la dissidence.

L'expression « violence physique » est un pléonasme même si la violence peut aussi être de nature psychologique entendu comme méthode de préparation du terrain à une agression appréhendée par la victime. D'ailleurs, l'étape psychologique suppose généralement une relation de subordination de la victime. Toutefois, cela n'a rien à voir avec la prétendue « violence verbale et écrite ».

Celle-ci peut possiblement être comprise comme voulant signifier des propos diffamatoires, ce qui mérite certainement une intervention et éventuellement une sanction, mais qui n'est pas de la violence à moins que ces propos ne servent à créer un climat de peur préparatoire à une agression. Viennent ensuite les insultes et les grossièretés qui ne demandent que des remarques et éventuellement des excuses à moins qu'elles ne soient systématiques. Il y a solution de continuité entre ces niveaux. Ils ne mènent pas automatiquement l'un à l'autre en escalade à moins que certaines conditions ne soient réunies, ce qui nécessite une analyse cas par cas. Cependant, un débat politique corsé n'est en soi ni violent, ni diffamatoire ni insultant.

Marc Bonhomme, 18 septembre 2006